

# peupliers et gestion de l'espace rural

Peupliers  
et campagnes françaises

L'EXPÉRIENCE BOURGUIGNONNE

La populiculture est une activité économique fortement orientée par l'intervention publique qui, en fonction d'objectifs et d'intérêts différents, soit la soutient, l'oriente et la contrôle ou encore la freine. Par ailleurs, la culture du peuplier est inféodée à des territoires convoités pour de multiples usages et son modèle de développement est parfois remis en cause, au même titre que celui d'autres productions agricoles. Les relations entre populiculture et espace rural seront abordées successivement selon ces deux points de vue.

## Analyse de l'intervention publique

La populiculture est une activité spécifique, située entre la forêt et l'agriculture, qui a fait l'objet depuis une soixantaine d'années de multiples interventions publiques, très rarement pour elle-même, mais plutôt en tant qu'adaptations de la politique forestière, qui, elle, est bien individualisée. Elle est aussi concernée par d'autres politiques telles que l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

La politique forestière a fortement évolué au fil du temps, passant d'une logique de développement du patrimoine avant la guerre, à une logique « filière-bois », centrée sur l'approvisionnement des unités industrielles de transformation du bois. Plus récemment, la loi forestière tente de concilier les multiples rôles tenus par la forêt (économiques, sociaux, environnementaux) et d'inscrire celle-ci au mieux au sein des territoires, à proximité d'autres grandes catégories d'usage telles que l'urbanisme ou l'agriculture.

Le tableau 1 regroupe et résume les différentes interventions publiques pouvant avoir une influence sur la populiculture ainsi que leurs inspirations et leurs modes d'action.

Il est vraisemblable que, dans l'avenir, la nature de l'action publique va changer en se régionalisant davantage et en prenant mieux en compte les attentes des acteurs locaux des territoires. C'est l'occasion pour la filière populicole de confronter ses besoins aux attentes des autres acteurs des territoires (chasseurs, pêcheurs, environnementalistes, élus locaux) afin d'assurer son développement futur.



*La populiculture est  
fortement liée  
aux territoires agricoles*

Finalité	Inspiration	Type d'intervention	Mode d'action	Ancienneté
<b>Accroissement de la ressource</b>	Administration forestière Industriels de la filière Propriétaires	Loi Sérot	Exonération de droits de mutation	Depuis 1934
		Amendement Monichon	Exonération IRPP	Depuis 1959
		Exonération d'impôt foncier	Exonération fiscale pour le reboisement	Depuis 1945
		Fonds Forestier National (FFN)	Subvention aux prop. boisant	De 1945 à 1999
		Aides budgétaires à la plantation	Id.	Depuis 2000
		Programme 5b	Abondement du FFN	De 1989 à 1999
<b>Intensifier la production</b>	Administration forestière Industriels de la filière Propriétaires	FFN	Aide conditionnée	Depuis 1966, élargie en 1993, précisé en 2000
		Contrôle des pépinières	Contrôle	Depuis 1970
		Création CRPF	Encadrement des producteurs	Depuis 1963
		Recherche, expérimentation	Financement organismes de recherche/développement	Depuis 1962
<b>Préserver l'espace agricole</b>	Profession agricole	Réglementation des boisements	Zonage	Depuis 1969
<b>Préserver la biodiversité</b>	Protecteurs de la nature	Réserves naturelles	Protection de certains espaces	Depuis 1930
		Arrêtés de biotope	Id.	Depuis 1976
		Loi sur l'eau	Contrat de rivière	Depuis 1992
		Recommandations pour boisement et reboisement	Circulaire conjointe Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Environnement	Depuis 1998
<b>Aménager le territoire</b>	Urbanistes, élus locaux	Plan d'occupation des sols (POS)	Zonage	Depuis 1967
		Loi paysage	Réglementation	Depuis 1993
		Loi sur l'eau	Zonage	Depuis 1992
		Loi sur la protection des sites	Réglementation	Depuis 1930
<b>Diminuer l'offre de produits agricoles</b>	Commission des communautés	Boisement des terres agricoles	Subvention au boisement	Depuis 1992, reconduit en 1999

Tableau 1 : interventions publiques concernant la populiculture



### Bilan des travaux en sciences sociales...

Les études traitant spécifiquement du peuplier sont assez rares, ce sont, pour l'essentiel, les travaux de D. Terrasson et S. Le Floch du *Cemagref*. En dehors des interventions publiques déjà évoquées, trois autres thématiques peuvent être identifiées :

- >> les populteurs et leurs pratiques,
- >> les relations entre populiculture et agriculture,
- >> les relations entre populiculture et sociétés locales.

*Une activité agricole comme une autre ?*

Type d'espaces popuicoles	« de loisirs »	« convoités »	« ordinaires »
<b>Cas correspondants</b>	Marais de la Sensée	Basses vallées angevines	Plaine de la Garonne Vallée de l'Antenne
<b>Caractéristiques foncières</b>	Terres communales majoritaires	Coexistence de terres communales et privées	Terres privées majoritaires
<b>Gestion économique des activités présentes sur l'espace</b>	Gestion publique locale (peupliers, chasse, pêche), faibles enjeux productifs	Gestion privée (peupliers, agriculture, tourisme), associative (chasse, pêche) et publique (prairies, faune)	Gestion privée d'activités coexistantes, voire complémentaires (agriculture, popuiculture)
<b>Valeur écologique des milieux</b>	Valeur écologique reconnue, le peuplier faisant partie du système	Valeur écologique emblématique, menacée par l'extension du peuplier	Valeur écologique non ou peu revendiquée
<b>Usages sociaux des territoires</b>	Espaces récréatifs investis par des résidents urbains (lieu de villégiature pour des couches modestes)	Espaces investis par des acteurs externes qui en revendiquent l'usage ou la gestion	Espaces productifs et identitaires pour les acteurs locaux

Tableau 2 : relations popuiculture et sociétés locales selon divers contextes

**Les popuicteurs** sont avant tout des propriétaires fonciers, pour qui la culture du peuplier n'est quasiment jamais le revenu principal. Toutes les études insistent sur la très grande diversité sociale des popuicteurs. Quelques traits généraux peuvent cependant être mentionnés : il s'agit de propriétaires privés, souvent retraités, et la profession agricole (actifs ou retraités) est très largement représentée. Dans certains contextes locaux, on peut noter l'existence de propriétaires fonciers ne trouvant plus de bailleurs ou même d'investisseurs extérieurs achetant des terrains en vue d'y cultiver des peupliers. A la diversité sociale des propriétaires s'ajoute la diversité des pratiques : placement patrimonial pour beaucoup, investissement forestier pour d'autres, les soins apportés à la culture varient très fortement en fonction des objectifs de chacun. Cependant, dans la très grande majorité des cas, l'activité popuicole n'est pas véritablement vécue comme une activité dont on attend un réel revenu.

**Les relations entre agriculture et popuiculture** sont anciennes et liées au fait qu'il s'agit d'une culture d'arbre présentant certaines analogies avec des cultures agricoles. Historiquement associée à la prairie (plantation en bordure des prairies), la plantation de peuplier s'est ensuite étendue à l'ensemble de la parcelle. L'association peuplier-

culture agricole a été parfois recherchée par le biais de cultures intercalaires pendant les premières années suivant la plantation. Cette pratique reste cependant marginale et les surfaces des peupleraies associées à l'agriculture (alignements, cultures associées) ne cessent de se réduire au profit des peupleraies « en plein ».



*La popuiculture est très encadrée par l'intervention publique, mais toujours à la marge de réglementations plus vastes : agriculture, forêt, protection de la nature...*



**Les relations entre populiculture et les sociétés locales** sont extrêmement diverses en fonction des territoires considérés et de leur histoire. Le tableau 2 en dresse une illustration (non exhaustive) : selon l'ancienneté de la culture du peuplier, la nature des milieux qu'elle remplace et la « pression sociale » supportée par les territoires, la perception de la populiculture peut être positive, indifférente ou fortement négative. Les conflits semblent se concentrer sur des secteurs où la populiculture est apparue récemment et où les acteurs sont essentiellement extérieurs aux territoires concernés, qu'il s'agisse d'ailleurs des acteurs de la filière « peuplier », des associations de protection de la nature ou des acteurs relais de l'administration publique.



*Le volume de bois généré alimente des industries...*

## Conclusion

La question des conflits entre populiculture et environnement révèle les difficultés qu'a notre société à gérer le devenir des activités agricoles et popuicoles sur des espaces géographiquement marginaux (espaces alluviaux en particulier), mais fortement investis par des activités diversifiées et souvent concurrentes (agriculture, populiculture, chasse, pêche) et convoités par d'autres intervenants que les seuls acteurs locaux (associations de protection de la nature, investisseurs extérieurs de la filière popuicole).

Plusieurs questions restent posées : la populiculture va-t-elle se professionnaliser ou maintenir son aspect de gestion patrimoniale ? Va-t-elle s'éloigner toujours plus de l'agriculture ou permettre le développement de nouvelles formes d'agroforesterie ? Enfin l'évolution de la réglementation va-t-elle conduire à exclure la populiculture des zones « sensibles » pour la cantonner aux espaces ordinaires ou, au contraire, va-t-elle l'utiliser comme un mode d'occupation des sols pertinent pour une protection raisonnée de l'environnement ?

Pour compléter ce diagnostic, une meilleure connaissance « socio-économique » de la filière « peuplier » serait souhaitable afin d'en chiffrer précisément les enjeux.

Par ailleurs, l'intervention publique traitant très fréquemment du cas du peuplier à la marge de secteurs plus généraux (forêt, agriculture, protection de la nature), il serait intéressant d'étudier, à l'échelle régionale et même infra-régionale, la place qu'occupe la populiculture dans les recommandations, cahiers des charges, zonages, interdictions ou incitations diverses qui peuvent concerner les territoires et leur organisation (charte des parcs naturels régionaux, zonages agriculture-forêt, réserves naturelles, etc.). Ceci afin de mieux connaître les solutions retenues, ainsi que leurs conséquences, en fonction du contexte local.

UMR INRA ENESAD / *Christophe SOULARD et Jean-Paul DAUBARD*

